

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et 16 janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3<sup>ème</sup> adjoint.

CALAVIA Richard ; CONTAT Christian ; GÉRARD Jacques ; MICHEL Elisabeth ; RENARD Jacques

Absents excusés : Serge CHALIFOUR et Sylvette MICHEL

Absents non excusés : Eric EYSSARTIER et Michel MASSÉNAT

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

## **N°2020-01 :**

**Objet de la délibération** : Ouverture du budget investissement en attendant le vote

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, afin de pouvoir payer certaines factures en investissement sur le budget principal 2020 en attendant le vote de celui-ci, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour un montant correspondant au quart de l'investissement 2019, hors emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (à l'unanimité) d'ouvrir les crédits d'investissement de ce budget pour la valeur du quart des dépenses prévues en investissement 2019, hors emprunts.

## **N°2020-02 :**

**Objet de la délibération** : Convention SPA

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du contenu de la convention de fourrière de la SPA de Périgueux et de la Dordogne.

Cette convention permet de statuer sur des modalités de délégation, de dépôt, des conditions de saisie, du délai de fourrière, des conditions sanitaires, des horaires, de la réception, des services et des conditions de paiement entre la commune de Cherveix-Cubas et la SPA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modalités, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer cette convention.

**N°2020-03 :**

**Objet de la délibération :** Renforcement Ligne électrique « La Chassenie »

Monsieur Le Maire rappelle que, le 4 juillet 2018, suite aux forts coups de vent, la ligne moyenne tension, qui traverse une noyeraie, a été coupée pendant une journée par des branches de noyers. La même situation s'est reproduite huit jours plus tard avec des « coups de fouet » provoquant des étincelles et un début d'incendie.

Les fils de cette ligne se trouvent donc trop bas étant donné qu'ils traversent la plantation de noyers.

Le conseil municipal demande donc que la sécurisation de cette desserte du village de la Chassenie soit garantie.

De plus, plusieurs habitants de ce hameau ont fait part, par écrit, de tous les désagréments subis à cause de nombreux dysfonctionnements de cette ligne.

Pour terminer, le transformateur, ayant une puissance limitée, ne sera plus en mesure d'alimenter les maisons en rénovation et notamment celles qui seront équipées de pompes à chaleur.

Le conseil municipal s'étonne que cette ligne électrique moyenne tension n'ait pas fait l'objet de travaux de sécurisation et de renforcement, demande, à l'unanimité, à ENEDIS de procéder à une étude plus approfondie.

**N°2020-04 :**

**Objet de la délibération :** Enfouissement des réseaux de télécommunication « La Chassenie »

Monsieur Le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil) au lieu-dit « La Chassenie »

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence Eclairage Public conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Dans le cas, où la commune de CHERVEIX-CUBAS ne donnerait pas une suite favorable au projet et ce dans un délai de 3 ans à compter de la présente délibération, la commune s'acquittera de la somme de 700€ pour frais de dossier.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1/ ACCEPTE le principe de cette opération,

2/ DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,

3/ MANDATE Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

LE CONSEIL ADOPTE.

**N°2020-05 :**

**Objet de la délibération :** Attribution subvention Association « The twin's4L »

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'association « The twin's 4L » pour la mise en œuvre du projet de participation au « Rallye 4L Trophy 2021 » au Maroc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (6 voix pour et 5 voix contre) de verser à l'association « The twin's 4L » une subvention exceptionnelle de 50 €.

**N°2020-06 :**

**Objet de la délibération :** Aménagement des abords de la salle des fêtes et de la salle des associations

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes et des associations afin de sécuriser l'accès des piétons tout en tenant compte de l'intégration dans le paysage.

Pour ce faire, l'ATD a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un parking de 35 places de stationnement ainsi qu'un accès pour les piétons à l'arrière des bâtiments.

L'estimation des travaux est de 71 600 € HT, la maîtrise d'œuvre 5 012 € soit un total de 76 612 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	71 600 €	DETR	21 480 €
Maîtrise d'œuvre	5 012 €	Conseil Départemental	19 153 €
		CCILAP	17 989 €
		Commune de Cherveix-Cubas	17 990 €
TOTAL HT	76 612 €	TOTAL HT	76 612 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus, autorise et charge Monsieur Le Maire à solliciter les différents partenaires financeurs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme  
En mairie le 17 janvier 2020  
Le maire  
Jean-Marie QUEYROI